

**9<sup>ème</sup> CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES**  
**SUR LE THEME : Combattre les FFI pour combler le fossé grandissant des inégalités en**  
**Afrique**

**Conférence-Pays : Yaoundé (Présentiel et en virtuel)**

**NOTE CONCEPTUELLE**

**25 et 26 octobre 2021**

## TABLE DES MATIERES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	3
PROBLEMATIQUE .....	3
REDUIRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES POUR LUTTER CONTRE LES INEGALITES .....	4
OBJECTIFS DE LA CONFERENCE .....	6
RESULTATS ATTENDUS.....	6
LA METHODOLOGIE .....	7
LES PARTICIPANTS .....	7
LIEU ET DUREE.....	7
PROGRAMME .....	7
RESSOURCES : Voir budget.....	9

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Conférence panafricaine (PAC) est l'une des activités phares de Tax Justice Network-Africa (TJNA), dans sa vision des systèmes fiscaux équitables qui favorisent l'accroissement des recettes budgétaires pour le financement des économies africaines. Au cours des huit dernières années, TJNA a animé la Conférence panafricaine (PAC) sur les flux financiers illicites et la fiscalité. En 2017, la conférence portait sur les définitions, les données et la méthodologie des flux financiers illicites. L'événement de 2018 s'est penché sur la corruption en tant que catalyseur des FFI et en 2019, l'événement a examiné l'imposition des biens incorporels, des start-up technologiques et de l'économie numérique. La dernière édition, en 2020, a abordé le thème de l'optimisation de la mobilisation des ressources nationales du secteur extractif pour la transformation de l'Afrique, notamment dans le contexte des efforts de redressement post Covid-19.

Cette année, après une longue réflexion sur les implications de la Covid-19 sur le continent, la Conférence panafricaine 2021 sera co-organisée par TJNA et le Forum africain de l'administration fiscale sur le thème "**Combattre les FFI pour combler le fossé grandissant des inégalités en Afrique**". Et dans l'esprit et la tradition de la Conférence, les deux institutions partenaires collaboreront avec d'autres organisations pour assurer le succès de la 9<sup>ème</sup> édition de cette Conférence.

C'est ainsi qu'au regard des contraintes multiformes dressées par la pandémie sanitaire, la conférence panafricaine, qui se déroulera du 25 au 29 octobre 2021, sera décentralisée sur les deux premiers jours (25 et 26), en conférences panafricaines-pays (**Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Ouganda, Nigeria et RDC**), en prélude à la Conférence panafricaine de convergence à Nairobi. Autant que possible, les différentes sessions seront hybrides (présentielle et virtuelle). La conférence présentera les points de vue de haut niveau des principaux responsables gouvernementaux, des leaders de la société civile, des leaders du secteur privé, des acteurs politiques et des chercheurs privés, en mettant l'accent sur la lutte contre la fraude fiscale internationale.

## PROBLEMATIQUE

Sous l'effet des répercussions économiques de la pandémie mondiale de la Covid-19, la croissance en Afrique subsaharienne est passée de 2,3 % en 2019 à -3,3 % en 2020, selon les estimations de la Banque Mondiale<sup>1</sup>. L'Afrique en tant que continent n'a d'autre choix que de se remettre de sa pire récession économique depuis un demi-siècle. Cependant, cette reprise est entachée de beaucoup d'incertitudes du fait de facteurs internes et externes.

La Banque Africaine de Développement (BAD) estime que les gouvernements africains ont besoin d'un financement brut supplémentaire d'environ 154 milliards de dollars en 2020/21 pour faire face à la crise<sup>2</sup>. Le besoin de financement supplémentaire induit par le déclin économique a entraîné des déséquilibres budgétaires des pays, des besoins d'emprunt et une augmentation des niveaux d'endettement. Outre le besoin de financement supplémentaire dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, un examen approfondi de la dynamique de la dette en Afrique montre que son accumulation est due à la dépréciation du taux de change, à l'augmentation des charges d'intérêt, aux déficits primaires élevés, à la mauvaise gouvernance, à la faiblesse des institutions, aux programmes d'investissement public ambitieux et à l'augmentation des dépenses liées à la défense.

Par ailleurs, selon les chiffres du FMI, l'emploi a chuté d'environ 8½ % en 2020, et plus de 32 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté. Les inégalités vont donc s'accroître, en raison de l'impact disproportionné de la pandémie sur des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés du secteur informel. Cette inégalité croissante a des répercussions importantes sur les perspectives de reprise et la stabilité macroéconomique de l'Afrique. Le fossé créé peut conduire à une utilisation sous optimale des ressources humaines, provoquer une instabilité politique et économique réduisant les investissements, et augmenter le risque de crise dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Au Cameroun dans une étude consacrée aux répercussions de la crise sanitaire sur les entreprises camerounaises, le GICAM, le Groupement inter-patronal du Cameroun, estime qu'« *en valeur absolue, la perte de chiffre d'affaires annuel*

---

<sup>1</sup> <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/10/08/world-bank-confirms-economic-downturn-in-sub-saharan-africa-outlines-key-policies-needed-for-recovery#:~:text=WASHINGTON%2C%20October%208%2C%202020%E2%80%94,Charting%20the%20Road%20to%20Recovery>

<sup>2</sup> AfDB African Economic Outlook 2021

*pourra atteindre 3 139 milliards de FCFA (environ 4,77 milliards d'euros) par rapport à 2019 pour les entreprises du secteur moderne et induire une baisse de leur capacité contributive aux recettes de l'Etat de l'ordre de 521 milliards de FCFA (environ 791 millions d'euros). »*

Sur les 250 entreprises interrogées par le GICAM, dont trois-quarts de PME et un quart de grandes entreprises, ce sont 96,6% d'entre elles qui se déclarent impactées négativement par la crise sanitaire. Et pour plus des deux-tiers de ces entreprises, la crise s'aggrave de jour en jour. Conséquence : ce sont près de 53 346 salariés permanents qui ont été mis au chômage technique, soit 13,6% du total des employés permanents des entreprises modernes, et 13 834 autres qui ont été tout simplement licenciés du fait de la crise.

Sur le plan social, 78% des ménages sont impactés du fait de la pandémie, avec pour conséquences 65% de baisse d'activités entraînant une baisse de revenus de 74%.

## REDUIRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES POUR LUTTER CONTRE LES INEGALITES

En effet, la réduction des flux financiers illicites peut aider les pays africains à mobiliser des capitaux pour combler le déficit de financement de la relance et à faire face aux obligations de leur dette extérieure. Les statistiques de la CNUCED révèlent que les FFI contribuent à la fuite de capitaux de 88,6 milliards de dollars par an hors du continent. La réduction de ces fuites peut augmenter le stock de capitaux disponibles pour la relance économique de l'Afrique.

La CNUCED estime en outre qu'en 2020, le PIB de l'Afrique a diminué d'environ 1,4 %, tandis que les inégalités socio-économiques ont fortement augmenté. De nombreux pays africains sont ainsi confrontés à des demandes de dépenses accrues, en particulier dans le secteur de la santé et de la protection sociale, alors que leurs capacités de collecte de revenus sont réduites. Il est donc essentiel de combler les lacunes qui permettent les détournements de fonds, afin de soutenir les efforts de gestion des risques de catastrophes des pays africains dans leurs stratégies d'après-récupération, notamment parce que la pandémie a accru la vulnérabilité des pays africains aux détournements de fonds.

Au niveau national, le CRADEC a publié une étude sur les FFI dans les échanges commerciaux au Cameroun. Celle-ci relève que le Cameroun aurait perdu près de 31,5 milliards de dollars sous forme de FFI sur une période de 10 ans.

Dans une étude non publiée, le MINEPAT est arrivé à des conclusions similaires sur la faiblesse du système d'enregistrement, de valorisation et de comptabilisation des opérations d'exportations. Ceci abouti à l'identification des écarts entre les données déclarées sur les exportations et le croisement avec des bases des données des échanges commerciaux au niveau international. Ces écarts montrent toujours que les données des exportations affichent des pertes potentielles de recettes en faveur du pays.

### **A PROPOS DE LA CONFERENCE PANAFRICAINNE-PAYS/Cameroun.**

La conférence panafricaine-pays est une contribution du Cameroun au débat panafricain sur la lutte contre les flux financiers illicites et la fiscalité, porté par TJNA au niveau régional. Sur le plan opérationnel, elle s'inscrit dans l'agenda de réalisation de l'action portée par le Consortium ADIN, Afroleadership, CRADEC, DMJ et TI-C. la 1<sup>ère</sup> édition de la Conférence-pays/Cameroun est financée par TJNA.

L'Afrique a été dotée d'énormes richesses naturelles, si bien qu'il ne serait pas exagéré de dire qu'il est le continent le mieux doté en la matière. En effet, sur le plan minéral, alors qu'elle possède à elle toute seule plus de 60 types de minerais différents, l'Afrique contient un tiers des réserves mondiales (IISD, 2019). Selon la CEA, « d'après les normes mondiales, les réserves et la production de certains produits miniers, notamment la bauxite, le chrome, le cobalt, l'or, le manganèse, le phosphate, les métaux du groupe du platine, le titane et les diamants, sont considérables. Dans certains cas, (chrome, cobalt et métaux de la famille du platine), les réserves et la production sont concentrées dans quelques pays (Afrique du Sud, République démocratique du Congo et Zambie) mais sont également disponibles dans de nombreux autres pays. » On peut donc comprendre que le continent fasse l'objet de tant de convoitises.

Ces richesses et convoitises envers l'Afrique ne datent pas d'aujourd'hui. Pourtant, malgré cette richesse, le continent reste le plus pauvre alors qu'il ne consomme qu'une infime quantité de sa production, exportant ainsi la quasi-totalité. Avec l'envolée des cours de certaines matières premières exploitées en Afrique, dont l'or, la valeur de ses exportations a décuplé depuis 2000 pour atteindre 24 milliards de dollars – dont les deux tiers d'Afrique du Sud – en 2011 (Jean-Raphaël Chaponnière, Cairn 2013). Ce statu quo dans la précarité montre bien que l'Afrique n'a pas su tirer pleinement profit des retombées de l'exploitation de ses minerais.

Ce constat du paradoxe de l'abondance avant l'an 2009 avait ainsi incité les chefs d'États et de gouvernements africains en Février 2009 à se réunir afin de prendre des mesures visant à changer ce paradigme. L'adoption d'une Vision Africaine du Régime Minier (VAM ou VMA) était alors apparue comme étant une partie de la solution. La VMA a pour objectif global de promouvoir un secteur minier durable et bien gouverné qui récolte et déploie efficacement des revenus et qui est sûr, sain, sexiste et éthiquement inclusif, écologiquement amical, socialement responsable et apprécié par les communautés touchées par les mines. Elle encourage, de ce fait, une « exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales susceptibles de sous-tendre une croissance durable et un développement socio-économique généralisés ».

Dans cette objectivité, la VMA identifie un ensemble de défis que doivent relever les pays africains s'ils veulent que la mine contribue effectivement à leurs développements. Au nombre de ces défis qui constituent les piliers de la VMA se trouve la capacité des pays miniers à optimiser les bénéfices et à les gérer y compris à travers les mécanismes de redistribution de ces bénéfices, reconnaissant pour ce qui est de ce mécanisme que la transparence et la redevabilité y jouent un rôle essentiel. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) s'inscrit également dans cette logique en mettant un accent fort sur la nécessité pour les pays riches en ressources extractives de mettre en place un ou des mécanismes de partage de bénéfices qui contribuent effectivement au développement local. On peut comprendre que les principes de redevabilité et de transparence soient désormais exigés dans la collecte et la gestion des bénéfices tirés de la mine qu'ils soient de nature fiscale ou sociale, en numéraire ou en nature.

Le Cameroun qui est partie à la VMA est un pays qui regorge d'un potentiel avéré dans ce secteur (PRECASEM, 2016). Au Cameroun, selon « *Investir au Cameroun* », en termes de potentiel, tout d'abord, deux gisements d'envergure suscitent actuellement un intérêt particulier. Il s'agit des gisements de bauxite de Minim-Martap et Ngaoundal. En février dernier, rendue à sa dernière phase de recherche, la junior-minière australienne Canyon Ressources a dit avoir identifié 65 plateaux bauxitiques supplémentaires (portant le total à 79). En analysant seulement 16 des 79 cibles, le potentiel du projet est estimé à 892 millions de tonnes, dont 250 millions à « *très haute teneur* », idéales pour la production de l'aluminium. A en croire la société, l'analyse des cibles restantes devrait porter le potentiel du gisement à environ 2 milliards de tonnes de bauxite, ce qui en ferait « probablement le plus grand gisement du monde, en quantité et qualité ».

Enfin, étant dans l'optique d'atteindre son objectif d'émergence à l'horizon 2035, le gouvernement camerounais a inscrit le secteur minier au rang de ses piliers de développement engageant un ensemble d'actions devant concourir à cela. On peut en l'occurrence parler du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM) qui, à ce jour, a permis d'avoir de meilleures informations sur le potentiel minier national. En effet, grâce à l'appui de la Banque mondiale au PRECASEM, une campagne de levés géophysiques aéroportés, menée entre 2014 et 2019, a permis d'identifier jusqu'à 500 nouveaux sites vierges. Ces sites miniers couvrent une superficie totale de 160 000 km<sup>2</sup> et se concentrent dans cinq régions du pays, à savoir : l'Est, l'Ouest, l'Adamaoua, le Nord et le Centre. Les minéraux varient de l'or aux terres rares, en passant par les métaux de base et l'uranium.

Le Cameroun est engagé depuis plusieurs années dans un processus de réforme de son cadre juridique minier. Jusqu'à présent, cette réforme a abouti à l'adoption d'un code minier en décembre 2016. Le texte d'application étant encore en cours de production, le CRADEC entend apporter sa contribution afin qu'à travers ces textes réglementaires pour le cas d'espèce, le visage du secteur minier camerounais soit le reflet des résolutions inscrites dans la VMA. Une première étude réalisée par le CRADEC en 2019, fait le point sur le suivi de la domestication de la VMA au Cameroun et notamment en son pilier « Régime fiscale et gestion des revenus miniers ».

Pour optimiser les retombées positives de son secteur minier, plusieurs réformes ont été engagées par le gouvernement pour une meilleure gestion des ressources naturelles : l'adoption du code minier en 2016, l'adoption du code de transparence de 2018, l'adoption du code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en 2019, et la création de la Société Nationale des Mines (SONAMINES) en 2020.

Le code minier de décembre 2016 est venu innover en rendant obligatoire la mise en œuvre d'un certains nombres de principes, notamment la redistribution de la taxe superficielle, le contenu local et l'obligation de respecter l'ITIE et le Processus de Kimberley, auxquels le Cameroun est astreint.

Promulgué en juillet 2018, le code de transparence budgétaire vient quant à lui améliorer d'une part la transparence en matière contractuelle dans le secteur des ressources naturelles et d'autre part le contrôle citoyen à travers le parlement et la chambre des comptes.

Adopté en décembre 2019 pour une décentralisation effective de la chose publique, le Code Général des CTD, confère à son tour un ensemble de prérogatives aux CTD relatives à la gestion des ressources naturelles dont celles minières. Cela concerne pour exemple, le suivi et le contrôle de gestion des déchets industriels, la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances, et la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles. Elle leur reconnaît en plus, le droit de bénéficier des retombées (ou produits).

A travers les décrets n°2020/749 du 14 décembre 2020 et n°2020/750 du 14 décembre 2020, le Président de la République a respectivement créé la SONAMINES et approuvé les statuts de ladite Société. La SONAMINES a pour mission de développer et de promouvoir le secteur minier au Cameroun, à l'exception des hydrocarbures et des substances des carrières, et de gérer les intérêts de l'État dans ce domaine. Cette Société aura donc un rôle important sur la régulation de l'économie minière nationale et par conséquent sur les bénéfices escomptés d'un projet minier.

Tout ce précédent montre à suffisance la volonté gouvernementale à faire de la mine un véritable moteur de l'économie nationale et locale. Malheureusement, l'ensemble de ces textes souffrent d'effectivité en raison de l'absence de textes d'application.

C'est d'ailleurs ce qu'a pu révéler le CRADEC dans les deux précédentes études relatives à la domestication de la VMA en ses deux piliers (i) « Suivi de la domestication de la Vision Minière Africaine au Cameroun », pilier « *Régime fiscal et gestion des revenus* » (2019) pour l'une et (ii) « Suivi de la domestication de la Vision Minière Africaine au Cameroun. Rapport d'étude sur l'analyse du niveau d'internalisation des exigences environnementales et sociales » (2020) pour l'autre étude.

Ces deux études auront permis de ressortir un ensemble de pistes de solutions adossées sur la VMA que le Cameroun pourrait exploiter pour une meilleure rentabilité de la mine sur les plans fiscal, économique, social et environnemental.

Mais comme il ressort de la VMA, l'optimisation des retombées est une chose, les gérer, en l'occurrence ici, les redistribuer constitue une autre paire de manche ; un défi que notre pays se doit de relever s'il veut effectivement que la ressource minière s'inscrive véritablement au rang des porteurs du développement national.

A la lumière de ce qui précède, il est important d'intensifier la mobilisation des ressources nationales en réduisant les flux financiers illicites afin de ne plus dépendre des financements extérieurs et de combler le déficit de financement de l'Afrique. Il est également important d'examiner l'ampleur de l'impact social (pauvreté et inégalité) de la Covid-19 sur les pays africains, en faisant des recommandations favorables aux pauvres pour une ère post Covid19 inclusive.

## OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

La conférence panafricaine-pays a pour objectif général d'accompagner le gouvernement camerounais dans son engagement pour un système fiscal efficace au plan budgétaire et juste pour les contribuables, caractérisé par une assiette élargie, des taux d'imposition équitables pour l'économie et la lutte contre les FFI afin de faire face aux inégalités croissantes Post-Covid-19.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

1. Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes telles que le Plan de Réformes des Finances Publiques et le Rapport du Panel de Haut niveau sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales ;
2. Identifier les actions de transformation et les solutions pour les acteurs tels que les parlementaires, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs d'influence qui sont essentiels dans la modernisation des finances publiques et la lutte contre les Flux Financiers illicites (FFI) ;
3. Créer des opportunités de partenariats et de collaborations croissantes pour une stratégie nationale de lutte contre les FFI au Cameroun ;
4. Montrer l'émergence de politiques et d'outils innovants qui sont efficaces dans la lutte contre les FFI.

## RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes des Finances Publiques est dressé et présenté ;
- Des actions de transformation et des solutions en direction des acteurs politiques et influents sont identifiées ;

- Une cartographie d'opportunités et de collaboration est créée ;
- Des initiatives, bonnes pratiques et outils innovants de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales sont présentés.

## LA METHODOLOGIE

La Conférence panafricaine-pays est un cadre d'échanges, de partages interactifs entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la modernisation des finances publiques globales et sectorielles. Des panels seront constitués autour des sous-thèmes. Un panel mettra en scène un intervenant principal qui présente succinctement le sujet. Il est complété par des interventions concises des panelistes sous l'autorité d'un modérateur. Ce dernier sera l'encadreur du débat-public qui s'en suit. Des panelistes et intervenants principaux prépareront et soumettront des communications écrites au Comité d'organisations. Les communications des panelistes et intervenants principaux seront présentées en 10 minutes suivant l'orientation du modérateur. Les communications écrites et les prises de notes de séances aideront à la rédaction du rapport de la Conférence panafricaine-pays.

## LES PARTICIPANTS

Les participants sont les responsables des administrations en charge de la mise en œuvre des réformes des finances publiques, des secteurs productifs de la SND2030, des institutions de contrôle, des organisations de la société civile, des médias, du secteur privé et des universités.

## LIEU ET DUREE

La conférence panafricaine-pays aura lieu le 25 et 26 octobre 2021 à Yaoundé.

## PROGRAMME

Horaires	Séquences/Activités	Responsables
<b>1<sup>er</sup> JOUR – 25 octobre : Sous-thème 1 : Lutter contre les FFI pour une garantie de financement des plans de relance économique face aux inégalités dans le contexte de la pandémie COVID-19.</b>		
<b>08h00-08h30</b>	Accueil, enregistrement et installation des participants	Consortium
<b>08h30-09h00</b>	Accueil et installation des officiels et invités	
<b>09h00-09h05</b>	Présentation des objectifs et programme de la Conférence Panafricaine	
<b>Séance d'ouverture officielle</b>		
<b>09h05-09h10</b>	Hymne national et Mot de bienvenue	<b>Modérateur :</b>
<b>09h10-09h15</b>	Allocution du Représentant des parlementaires de la Plateforme Parlementaires/OSC Allocution Jean Mballa Mballa : Directeur Exécutif du CRADEC, Chef de file Consortium des OSC sur la Gouvernance budgétaire.	
<b>09h15-09h30</b>	Allocutions des institutions et organismes de Gouvernance et de lutte contre la corruption <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur le Président de la CONAC ou son Représentant de la CONAC</li> <li>• Monsieur le Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ou son Représentant</li> <li>• Représentant du CONSUPE</li> </ul> <b>Ouverture officielle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur le Ministre des Finances ou son Représentant (<b>A confirmer</b>)</li> </ul>	

<b>09h30-10h00</b>	<b>Photo de famille, Pause-café, Interview et Réseautage</b>	
<b>10h00-11h30</b>	<p><b>Panel 1 : Le Plan de modernisation des Finances Publiques dans le contexte de la pandémie COVID-19 : Les avancées, les contraintes et perspectives de programmation économique et budgétaire 2021-2024.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Présenter et expliquer le niveau d'avancement de la réforme des finances publiques dans la perspective de la programmation économique et budgétaire à moyen terme 2021-2024.</p> <p><b>Modérateur :</b> ADIN (TSOUNKEU Martin)  <b>Intervenant principal :</b> MINFI/DGB  <b>Panélistes :</b> MINEPAT, Chambre des Comptes, Parlementaire.</p>	
<b>11h30-13h00</b>	<p><b>Panel 2 : La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans le programme de réforme des finances publiques : un levier de la relance économique dans le contexte de la pandémie COVID-19.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Edifier les participants sur les orientations et mesures gouvernementales pour contrôler et limiter les risques de fraudes et d'évasion fiscales internationales au Cameroun.</p> <p><b>Modérateur :</b> Afroleadership (Charlie NGOUNOU)  <b>Intervenant principal :</b> MINFI/DGI  <b>Panélistes :</b> DGD, Parlementaire, TI-C</p>	
<b>13h00-14h00</b>	<b>Pause-déjeuner</b>	
<b>14h00-15h00</b>	<p><b>Panel de groupe 3 : La lutte contre les FFI dans les échanges commerciaux pour une valorisation optimale du secteur productif camerounais.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Analyser le système d'enregistrement, de valorisation et de comptabilisation des exportations dédié à l'accroissement de gains en devises au Cameroun.</p> <p><b>Modérateur :</b> CRADEC (Jean MBALLA MBALLA)  <b>Intervenant :</b> MINEPAT  <b>Panélistes :</b> MINCOMMERCE, PRECASEM et MECAM.</p>	<p><b>Panel de groupe 4 : La mobilisation des ressources internes dans la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Analyser les conséquences budgétaires des efforts de transparence et de redevabilité fournis par les pouvoirs publics dans le secteur extractif.</p> <p><b>Modérateur :</b> DMJ (Dupleix KUENZOB)  <b>Intervenant principal :</b> SP/ITIE  <b>Panélistes :</b> MINMIDT, MINFI/DGTCM et SNH.</p>
<b>15h00-16h30</b>	<b>Plénière des groupes</b>	
<b>16h30-17h30</b>	<p><b>Panel 5 : Modernisation des Finances publiques : Expériences et opportunités de partenariat et collaborations multipartites.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Présenter les expériences et opportunités de partenariat et de collaboration multipartites dans la modernisation des finances publiques.</p> <p><b>Modérateur :</b> Jean Mballa Mballa (CRADEC)  <b>Panélistes :</b> PWYP, MINFI et GICAM</p>	



	<b>2<sup>ème</sup> JOUR – 26 octobre : Initiatives et Outils innovants de lutte contre les Flux Financiers Illicites et Planification économique et budgétaire 2022-2024.</b>
<b>Horaires</b>	<b>Activités</b>
<b>09h00-10h00</b>	<p><b>Panel 6 : Expérience de mobilisation des parlementaires africains dans la lutte contre les FFI et Fiscalité.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Partager une initiative de mobilisation et engagement des parlementaires panafricains dans la lutte contre les FFI et la réduction des inégalités dans le contexte de la pandémie COVID-19.</p> <p><b>Modérateur : PLANOSCAM</b></p> <p><b>Intervenants :</b> Parlementaires</p>
<b>10h00-11h00</b>	<p><b>Panel 7 : Engagement du Cameroun dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Faire un état de lieu de la lutte contre la criminalité financière et son impact dans la mobilisation des ressources domestiques au Cameroun.</p> <p><b>Modérateur : Barreau du Cameroun (Me ETEME ETEME Simon Pierre)</b></p> <p><b>Intervenant principal : ANIF</b></p> <p><b>Panélistes : MINJUSTICE, DGD et MINCOMMERCE</b></p>
<b>11h00-11h30</b>	<b>Pause-café</b>
<b>11h00-13h00</b>	<p><b>Panel 8 : Les instruments internationaux de promotion de la transparence et de l'intégrité financière et leur pertinence dans le contexte régional et national.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Dresser une analyse critique du processus et engagement du Cameroun à la convention multilatérale concernant l'assistance mutuelle en matière fiscale en lien avec la lutte contre les flux financiers illicites, y compris de l'impôt global minimal des entreprises internationales.</p> <p><b>Modérateur : ECOFIN (Aristide ABOUDI OTTOU)</b></p> <p><b>Intervenant principal : MINFI/DGI</b></p> <p><b>Panélistes : TJN (Idriss Linge) et GIZ</b></p>
<b>13h00-14h00</b>	<b>Pause-déjeuner</b>
<b>14h00-16h00</b>	<p><b>Panel de groupe 9 : Méthodologie et outils d'identification et de mesure des risques de vulnérabilité des FFI dans les pays africains et au Cameroun.</b></p> <p><b>Objectif :</b> Présenter le dispositif et la méthodologie de mesure, de suivi et de contrôle les risques de FFI dans les économies.</p> <p><b>Modérateur : TF (NOAH Merlin)</b></p> <p><b>Panélistes : Idriss Linge et Jean Mballa Mballa</b></p>
<b>16h00-17h00</b>	* Conclusions générales et spécifiques de la Conférence panafricaine-pays.

RESSOURCES : Voir budget.